

**Conseil municipal du 23 mai 2014**

## **Vœu du groupe Toulouse Vert Demain relatif à l'accord TAFTA**

Négocié depuis juillet 2013 entre la Commission européenne et les Etats-Unis, le « *Trans Atlantic Free Trade Agreement* » (TAFTA) est un projet d'accord commercial qui prévoit l'instauration d'un vaste marché de libre-échange et l'harmonisation des réglementations et normes en vigueur dans de nombreux secteurs tels que l'agriculture, l'écologie, l'économie ou encore la culture.

Cet accord prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique se plient aux normes du libre-échange établies par et pour les grandes entreprises européennes et américaines, sous peine de sanctions commerciales pour le pays contrevenant, ou d'une réparation de plusieurs millions d'euros au bénéfice des plaignants.

Cet accord entre en contradiction avec nombre d'objectifs poursuivis par les politiques publiques menées à l'échelle de notre région et de notre ville. A terme, il pourrait avoir de lourdes conséquences sur les protections sociales, les activités associatives, sociales et culturelles mais aussi sur le maintien de services publics tels que l'éducation ou la santé.

En matière d'agriculture, la production de lait et de viande avec usage d'hormones, la volaille chlorée et bien d'autres semences OGM, commercialisées aux États-Unis, pourraient arriver sur le marché européen et donc midi-pyrénéen, aux dépens de la production locale riche dont nous disposons et des politiques conduites en faveur des productions bio.

De même, les gouvernements européens ne réglementeraient plus les exportations de gaz naturel vers les nations TAFTA. L'exploitation de gaz de schiste pourrait devenir un droit pour les sociétés qui pourraient exiger des dommages et intérêts auprès des nations qui s'y opposent.

**Compte tenu de ces éléments, les élus de la Ville de Toulouse réunis en conseil municipal demandent au Président de la République et au Président de la Commission européenne :**

- **La diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes** relatifs aux négociations du TAFTA, qui mettent en question notre souveraineté ;
- **l'ouverture d'un débat national** sur ces accords, impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations ;
- **l'arrêt des négociations** sur le TAFTA tant que la représentation nationale n'aura pas approuvé ces négociations.